PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 17 décembre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Mdame Ambrosetti et Monsieur Florsch
19 rue de Metz
57645 NOUILLY

OBJET : Dossier de déclaration concernant la suppression d'un enrochement en pierres naturelles avec remise en état initial de la berge du ruisseau de Quarante sur la commune de Nouilly – Accusé de réception et accord immédiat
RÉF. : Dossier n° GUN – 2024 - 00029
P.J. : /

Madame, Monsieur,

vous avez envoyé pour instruction un dossier relatif à :

Suppression d'un enrochement en pierres naturelles
avec remise en état initial de la berge du ruisseau de Quarante
Commune de Nouilly

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception du dossier : 16 décembre 2024
Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : GUN – 2024 – 00029

Votre dossier est suivi par Madame Astride ERMAN.

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier au titre de la «Loi sur l'Eau». **Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de Nouilly pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique : https://www.telerecours.fr/.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'Eau,

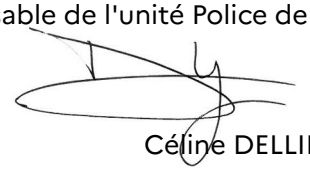

Céline DELLINGER

Copie transmise pour information :

- OFB – SD57 – Mr Mougenez et Mme Leroy

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.
Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (https://www.telerecours.fr/)